



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

ONG

Question écrite n° 12612

### Texte de la question

M Eric Raoul attire l'attention de M le Premier ministre sur la très récente nomination d'un ancien ministre, ancien député socialiste, à la tête de la Croix-Rouge française. Cette promotion d'une personnalité politique très engagée à la présidence d'une prestigieuse organisation caritative, totalement indépendante par tradition, ne peut être interprétée que comme une mainmise du pouvoir politique sur la Croix-Rouge, ce qui est contraire à ses propres statuts. Cette situation suscite d'ailleurs un profond émoi parmi les responsables des comités départementaux. Cette décision, qui semble avoir été prise au plus haut niveau, risque de provoquer de réelles critiques d'instauration d'un véritable « Etat PS ». Il lui demande donc, d'une part, de bien vouloir lui préciser dans quelles conditions est intervenue cette nomination et, d'autre part, si une personnalité plus indépendante du monde politique n'aurait pu être préférée à celle plus contestable de l'ancienne porte-parole du Gouvernement.

### Texte de la réponse

Reponse. - Outre qu'aucune règle statutaire ne s'oppose à de telles nominations, l'honorable parlementaire constatera qu'il existe des précédents qui jamais n'ont donné lieu à polémique, y compris tout récemment en ce qui concerne cette instance suprême du mouvement de la Croix-Rouge qu'est le CICR (Comité international de la Croix-Rouge) dont le nouveau président a préalablement exercé, dans son pays, en qualité d'homme politique, les fonctions de secrétaire d'Etat aux relations économiques extérieures. Plus qu'un handicap, les diverses fonctions antérieurement exercées par le nouveau président de la Croix-Rouge française constitueront à l'évidence un atout pour permettre à cette société caritative de surmonter la période difficile qu'elle traverse, et que l'honorable parlementaire ne saurait ignorer, afin de conserver son prestige. Il convient, par ailleurs, d'ajouter que le nouveau président a été élu par plus de deux tiers des voix du conseil d'administration.

### Données clés

**Auteur :** [M. Raoul](#) 

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12612

**Rubrique :** Organisations internationales

**Ministère interrogé :** Service du Premier Ministre

**Ministère attributaire :** Service du Premier Ministre

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 mai 1989, page 2088